

MAIRIE DE MAZÈRES
CS 87073
Rue de l'Hôtel de Ville
09270 MAZÈRES
05.61.69.42.04
mairie.mazeres@wanadoo.fr

ARRÊTÉ N°24/058 REGLEMENTANT PROVISoireMENT
LE STATIONNEMENT
Route de Belpech

Le Maire de **MAZERES**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;

VU le Code pénal et notamment son article R.610-5 ;

VU la demande du SPEHA sis 514 Route de Nailloux 31560 MONTGEARD, en date du mardi 2 avril 2024 ;

CONSIDERANT que pour permettre **UN BRANCHEMENT A L'EAU POTABLE ROUTE DE BELPECH 09270 MAZERES**, il est nécessaire de réglementer le stationnement et la circulation **à compter du lundi 22 avril 2024** ;

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit et la circulation sera alternée par panneaux route de Belpech 09270 MAZERES au droit du chantier (durée approximative des travaux 5 jours), comme précisé sur plan joint.

Article 2 : Les différents panneaux de signalisation seront posés par le SPEHA.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté peut-être déféré devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission.

Article 5 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article ci-dessus ;

La gendarmerie, la police municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Mazères, le 5 avril 2024.

Le Maire
Louis **MARETTE**





11/12/2023

1/1000